

étant fils et petits-fils de sujets de naissance mais ne s'étant pas conformés aux mesures prescrites par l'acte de la 13e, Geo. II, à l'effet de rendre les protestants étrangers capables de tenir des terres dans les plantations de Sa Majesté en Amérique.

(Signé) Par décret —

Conseil privé —
Le 16 avril 1818.

W^m. DUMMER POWELL

LA CAUSE DE ROBERT GOURLAY

TROISIÈME LETTRE OUVERTE AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS DU
HAUT-CANADA, 1818.¹

Aux propriétaires fonciers domiciliés dans le Haut-Canada.

NIAGARA, le 2 avril 1818.

MESSIEURS,

Votre Parlement est dissous! — une seconde fois dissous ² — et privé de fonctions essentielles à l'honneur et au bien-être de la province! ! Bon Dieu! Qu'advient-il de tout ceci?

En ce qui me concerne personnellement, messieurs, *je conservai, en lisant le discours du trône de l'administrateur, bien peu d'espoir de recevoir satisfaction par l'ouverture des Chambres; et ce peu d'espoir me fut complètement enlevé par la dégoûtante réponse à ce discours que firent vos représentants.* Qu'un homme qui a passé la meilleure partie de sa vie dans le Haut-Canada, et dont les intérêts et les affections reposent en ce pays, ait à lire un discours qui non seulement contient des sentiments mesquins mais dans lequel se trouve, en outre, l'avis d'une mesure contrariant à l'extrême les sentiments d'un nombre considérable de ses compatriotes d'infortune, voilà un fait réellement désolant! Cependant, ce n'était pas tout. Que pouvions-nous attendre? Quel sentiment devait s'élever dans nos cœurs en constatant que des hommes, employés et *payés* par les victimes elles-mêmes pour diriger leurs affaires et surveiller leurs intérêts, s'abaisaient à une humble soumission et accordaient, en retour d'une offre insultante au plus haut degré, un acquit pour des demandes aussi justes que bien authentiquées?

O ciel! Nous, les descendants d'une ancienne civilisation, le premier rayon d'une vraie liberté, les élus de la divine révélation, sommes venus dans ce nouveau monde pour constater la dégradation de notre espèce et être abaissés au-dessous des sauvages ignorants qui parcourent nos forêts désertes? A coup sûr le sang britannique, après s'être ainsi glacé, saura reprendre son cours et porter avec lui cet esprit généreux, noble et viril, qui le premier attira les applaudissements du monde étonné.

Il était écrit que je demeurerais ici près de deux mois et que je serais témoin, à distance, de spectacles ridicules et honteux, tour à tour sérieux et burlesques; ainsi, le sérieux n'a pas sombré dans la mélancolie. J'ai conseillé, et — comme

¹ Gourlay, *Statistical Account of Upper Canada*, (Londres: 1822) vol. II, pp. 581-587.

² La Législature du Haut-Canada fut prorogée le 1er avril 1818, après une session orageuse au cours de laquelle le Conseil et l'Assemblée luttèrent au sujet du droit de prendre l'initiative à l'égard des bills de subsides. (Voir Doughty et McArthur, *Documents constitutionnels*, p. 544.)